

226C0803
FR0000064404-OP004-R02

8 juin 2026

- Résultat de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

MEDIA 6
(Euronext Paris)

1. Crédit Industriel et Commercial (« **CIC** »), a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société MEDIA 6 (« la **Société** »), soit du 25 mai 2026 au 5 juin 2026 inclus, la société par actions simplifiée Vasco SAS¹ (« l'**Initiateur** »), agissant de concert avec M. Bernard Vasseur, Mme Marie-Bernadette Vasseur, M. Laurent Vasseur, M. Alexandre Vasseur, M. François Vasseur et Mme Chloé Vasseur (ensemble, « le **Concert** »), a acquis au prix unitaire de 9,89 € par action, 7 217 actions sur le marché par l'intermédiaire du membre du marché acheteur qu'elle a désigné.
2. Par conséquent, à la clôture de l'offre publique de retrait, l'Initiateur détient, en incluant les actions auto-détenues par la société MEDIA 6², directement, 2 015 468 actions MEDIA 6, représentant 76,60% du capital et 70,14% des droits de vote théoriques de la Société³, et, de concert, 2 576 097 actions MEDIA 6 représentant 4 490 677 droits de vote théoriques, soit 97,90% du capital et 93,46% des droits de vote théoriques de la Société.
3. La suspension de la cotation des actions MEDIA 6 est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Société par actions simplifiée contrôlée par M. Bernard Vasseur.

² Soit 258 221 actions MEDIA 6, représentant 9,81% du capital de la société et assimilées en vertu des dispositions prévues à l'article L.233-9 I, 2° du code de commerce. Il est rappelé que les actions auto-détenues par la société sont privées de droit de vote.

³ Sur la base d'un nombre total de 2 631 250 actions représentant 4 804 734 droits de vote théoriques en application de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF.